



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 26 MAI 2026

Dument convoqué, le bureau communautaire s'est réuni en session ordinaire le 26 mai 2026 à 18h, dans la salle de réunion au siège de la 3CS, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Membres présents : 15

BALARAN Jean-Marc, BOUYSSIE François, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CLERGUE Jean-Claude, DEDIEU Karine, HAMON Christian, KOWALIK Jean-François, MANUEL Christian, MUNOZ Sonia, NORKOWSKI Patrice, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, VEDEL Adeline.

Membres excusés : 5

COURVEILLE Martine, ICHARD Xavier, KULIFAJ TESSON Mylène, MALATERRE Guy, MALIET Thierry.

Secrétaire de séance :

RECOULES Vincent

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 11			
Membres en exercice	20	Membres avec pouvoir	0
Membres présents	15	Voix délibératives	15

DELIBERATION N° 2026/05/26-04 : AIDE AU VOYAGE A MALAGA EN ESPAGNE DU 12 AU 19 MAI 2026 – LYCEE JEAN JAURES A CARMAUX

Le Président présente le courrier reçu à la 3CS relatif à l'organisation d'un voyage scolaire.

Il rappelle les éléments des statuts et conformément à ces derniers, précise qu'il peut être accordé une aide financière à hauteur de 10 % du prix du voyage plafonnée à 30 €/élève.

Le montant de l'aide tient compte :

- du prix du séjour restant à la charge de la famille, avant déduction de l'aide 3CS,
- de la liste annexée au courrier, envoyée par l'établissement, et reprise ci-dessous, mentionnant le nombre d'élèves ressortissants du territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala.

Prix du séjour : 214,15 €/élève

Nombre d'élèves inscrits : 16

NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE	NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE
AI		BLAYE LES MINES	MI		TAIX
B,		MIRANDOL	NA		CARMAUX
		BOURGNOUNAC			
BI		CARMAUX	NI		LE GARRIC
BO		CARMAUX	NI		LE GARRIC
		ST BENOIT DE			
CO		CARMAUX	OL		PAMPELONNE
		TANUS	PA		CARMAUX
G.					
G		CARMAUX	PR		BLAYE LES MINES
G					
LE		ALMAYRAC	RU		CARMAUX

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'octroi de l'aide totale de 342,56 € (16x 21,41 €).

Le versement de l'aide sera effectué compte tenu de la liste d'élèves ayant réellement participé au voyage.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026.

Fait et délibéré le 26 mai 2026.

**Le Président,
Jean-Marc BALARAN**

**Le secrétaire de séance,
Vincent RECOULES**

Acte certifié exécutoire compte tenu :
 - de sa transmission en Préfecture le
 - de sa publication le